



Québec, le 28 septembre 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) GIA IA4

Cher collègue,

Le 26 mai 2015 était déposé à l'Assemblée nationale par le député de Huntingdon, l'extrait d'une pétition portant sur le vote électronique dans les universités pour toutes les questions concernant les grèves et leur reconduction.

Je prends acte des préoccupations exprimées dans cette pétition. La liberté d'expression et d'opinion des associations étudiantes est protégée par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et la Charte canadienne des droits et libertés. Il s'agit d'un principe fondamental guidant le développement du système éducatif québécois. Cependant, comme je l'ai déjà mentionné, les associations étudiantes ne peuvent entraver l'accès aux activités d'enseignement.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François Blais